Banque · 1er trim. 2027

Paquet législatif sur la compétitivité bancaire

La Commission européenne doit proposer au premier trimestre 2027 une révision du cadre bancaire. Trois objectifs : un marché plus intégré, des règles mieux adaptées aux banques européennes, un cadre plus simple. Une nouvelle proposition de garantie des dépôts remplacera celle de 2015.

PUBLICATION ATTENDUE	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
1er trim. 2027	Commission européenne	Texte en préparation	Supervision prudentielle

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

- Grand groupe bancaire
- Banque de taille moyenne
- Banque privée
- Financements spécialisés
- Institution financière publique

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

Févr. 2026	17 juil. 2026	17 sept. 2026	1er trim. 2027
Consultation ciblée de la Commission	Communication sur la compétitivité du secteur bancaire	Fin de l'appel à contributions	Propositions législatives attendues

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Trois axes annoncés par la Commission

PROPOSITIONS ATTENDUES AU PREMIER TRIMESTRE 2027

MARCHÉ INTÉGRÉ

- Capital et liquidité mieux répartis dans les groupes transfrontières
- Nouvelle proposition de garantie des dépôts

RÈGLES ADAPTÉES

- Effet du plancher de fonds propres à évaluer
- Seuils et exigences des petits établissements à revoir

CADRE SIMPLIFIÉ

- Moins de coussins de fonds propres
- Pilier 2 plus transparent
- Reporting simplifié et automatisé

Le 17 juillet 2026, la Commission a adopté une communication sur la compétitivité du secteur bancaire. Elle y relève trois faiblesses : un secteur encore fragmenté selon les frontières nationales, une transposition de Bâle III qui ne correspond pas toujours aux caractéristiques des banques européennes, et un cadre devenu trop complexe.

Les propositions législatives sont annoncées pour le premier trimestre 2027. La Commission indique vouloir conserver le niveau global de résilience du secteur. Aucun texte n'est encore déposé : cette échéance est une date de publication attendue, pas une date d'application.

NOTRE LECTURE

Ce paquet arrive alors que CRR3, le nouveau cadre du risque de marché et la refonte des reportings de l'EBA sont en cours de déploiement. Les chantiers déjà lancés ne s'arrêtent pas, mais les règles codées en dur dans les chaînes de calcul et de reporting coûteront cher à modifier une seconde fois.

CE QUE NOUS FAISONS

Veille et lecture des propositions dès leur publication, analyse d'impact sur les chaînes prudentielles, comptables et de reporting.

Cadre prudentiel | Garantie des dépôts | Simplification

BANQUE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

Commission européenne, 30 juillet 2026	https://finance.ec.europa.eu/news/strengthening-eu-banking-sector-2026-07-30_en
Commission européenne, communiqué du 17 juillet 2026	https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/ip_26_1637/IP_26_1637_EN.pdf
Commission européenne, questions et réponses	https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/qanda_26_1638/QANDA_26_1638_EN.pdf

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.